

# ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS



## *Demande d'adhésion Carte Maritime*

### *d'invitation temporaire - Saison 2026/2027*

Merci de nous joindre :

- Votre photocopie de **validation de permis de chasse 2026/2027** et votre **photocopie d'assurance chasse valable pour la saison 2026/2027**
- Votre **formulaire d'adhésion** ci-joint dûment rempli
- La **déclaration sur l'honneur** ci-jointe dûment remplie
- **1 chèque bancaire de 20 €** à l'ordre de l'ACMC (seuls les paiements par chèques et espèces seront acceptés, toutefois nous vous demandons d'éviter le paiement en espèces)

# ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS

Nom :	Prénom :
Adresse N° et rue :	
Code postal :	Ville :
N° de téléphone (obligatoire) :	
Adresse mail :	
N° du permis de chasser :	
Date droit de chasse (de midi à midi) : Du ... / ... / 202... au ... / ... / 202...	
Nom du concessionnaire responsable de l'invité et n° de l'installation (hutte et hutteaux mobiles) :	



## ***Demande d'adhésion à remplir***

### ***Obligation de l'invité :***

*Par ma demande pour l'obtention de la carte maritime temporaire d'invitation à l'Association de Chasse Maritime du Calaisis lot n°1 et par ma signature, je m'engage à respecter le règlement intérieur et les statuts de ladite association.*

*Je certifie l'exactitude des informations fournies ci-dessus et conformément à l'article 27 de la loi 78-18 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je donne mon accord pour que ces données soient intégrées aux fichiers de l'ACMC.*

*Je suis informé qu'il m'est possible d'avoir accès à ces informations et de les faire rectifier si nécessaire.*

***Fait à :***

***le :***

***Signature (avec mention lu et approuvé) :***

# ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS



## Rappels :

- Une demande incomplète ne sera pas prise en compte
- Une fausse déclaration entraîne la nullité de la carte maritime temporaire d'invitation
- Les concessionnaires sont responsables de leurs invités (hutte et hutteaux mobiles)
- Il doit être notifié sur la carte maritime d'invitation temporaire le numéro de l'installation sur laquelle vous êtes invités (hutte ou hutteau mobile), hors cas de la chasse à la botte.

Ce dossier doit être déposé dans la boîte aux lettres du responsable ou envoyé par courrier libellé à: Soit Monsieur Sebastien Lehaire ou Denis Givaudan

**M Sébastien LEHAIRE : 1597 route du fort bâtard 62370 Audruicq. Tel 0621363086**

**Ou**

**M Denis Givaudan : 673 Rue des Hemmes d'Oye 62215. Tél : 0787607144**

Du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h

Le retrait des cartes d'invitations temporaires pourra se faire sur rendez-vous convenu avec M Lehaire ou Monsieur Denis Givaudan sous 48H après réception du dossier complet.

## ***Déclaration sur l'honneur***

*Je soussigné(e)..... demeurant au.....*

*....., atteste sur l'honneur ne pas avoir subi de condamnation en relation avec la chasse depuis ces cinq dernières années.*

*Pour faire valoir ce que de droit.*

*Date et signature :*